Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-217402882-20261008-DCM20261008_01-DE

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
08 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de conseillers municipaux présents :	25
Nombre de conseillers municipaux votants :	27
Date de convocation du Conseil Municipal :	02/10/2026

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, maire, M. David EXCOFFIER, Mme Hélène ANSELME, M. Amar AYEB, Mme Virginie LACAS, M. Emmanuel SOGNO, Mme Elisabeth DEAL, M. Sébastien BURETTE, adjoints au maire, MM. François FAVRE, Claude LEPERS, Mmes Renée RICHARD, Christine NICOLET-DIT-FELIX, MM. Jean-Pierre MORETTI, Sylvain LANGE, Mme Laurence GROSJEAN, MM. Anthony SCIASCIA, Olivier JOLY, Mme Carole DUPONT, MM. Tommaso MENNILLO, Frédéric BARANSKI, Mmes Céline MOREL, Alexandra DALLIERE, M. Matthieu WANNER, Mmes Valentine HUMBERT, Stéphanie DEGRAND conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Aurélien GENDROT à M. Matthieu WANNER
Mme Mathilde FAVRE à M. Sébastien BURETTE

ABSENTS : Mmes Gabrielle FRAISSARD, Elisa CHEVREUX

Mme Virginie LACAS est élue secrétaire de séance.

DCM20261008-01

OBJET : **FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES (5.2) – *Approbation du procès-verbal de la séance du 03 septembre 2026***

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-23 ;

CONSIDERANT le conseil municipal réuni en date du 03 septembre 2026 ;
Monsieur le maire propose l'approbation du procès-verbal de cette séance dont chaque conseiller municipal a été destinataire.

DCM20261008-01

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-217402882-20261008-DCM20261008_01-DE

DÉCISION

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 03 septembre 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et
an que dessus et a signé au registre le Maire.
Pour extrait conforme,
Le Maire
Alban MAGNIN



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.